



PROCÈS-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DE RACINE

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Racine, tenue le lundi 3 juin 2024 à 19 h l'école primaire Notre-Dame-de-Montjoie, située au 138 route 222, Municipalité de Racine

Sont présents :

Maire Mario Côté	
Conseiller district N° 1	Nicolas Turcotte
Conseillère district N° 2	Lilian Steudler
Conseiller district N° 3	André Courtemanche
Conseiller district N° 4	Michel Bergeron
Conseiller district N° 5	Adrien Steudler
Conseillère district N° 6	Louise Lafrance Lecours

Assiste également à la séance :

Stéphanie Deschênes, directrice générale et greffière-trésorière par intérim

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

La séance ordinaire est ouverte à 19 h par monsieur Mario Côté, maire de Racine.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-06-121

ATTENDU la lecture de l'ordre du jour par monsieur Mario Côté, maire de Racine ;

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le projet d'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024

2024-06-122

ATTENDU QUE chacun des membres de ce conseil déclare et reconnaît avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 mai 2024.

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la secrétaire soit, par la présente, exemptée de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024 et que le procès-verbal de la séance soit accepté tel que présenté.



4. PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES)

La période de questions débute à 19 h 03 et se termine à 19 h 13.

Les points discutés sont les suivants:

- Liste des comptes à payer;
- Nouvelle rétrocaveuse;
- Déneigement;
- Travaux sur la route du 1^{er}-Rang.

ADMINISTRATION

5.1 Liste des comptes à payer au 31 mai 2024

2024-06-123

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la liste des comptes à payer, d'une somme de trois cent soixante et onze mille six cent soixante-seize dollars et dix cents (371 676,10 \$); couvrant la période du 1^{er} au 31 mai 2024 soit adoptée.

6. CORRESPONDANCE

La liste des correspondances reçues au mois de mai 2024 est remise aux membres du conseil.

RÉSOLUTIONS

8.1 Dépôt des états financiers 2023

2024-06-124

ATTENDU les états financiers de la Municipalité de Racine réalisés et présentés aux membres du conseil par la firme comptable Raymond, Chabot, Grant, Thornton;

Il est proposé par monsieur Michel Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE les états financiers 2023 de la Municipalité de Racine soient déposés.

8.2 Dépôt du rapport du maire de l'année 2023

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le maire fait rapport des faits saillants du rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023.

8.3 Nomination de la firme comptable pour l'année 2024

2024-06-125

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la firme comptable Raymond, Chabot, Grant, Thornton soit nommée vérificateur externe de la Municipalité de Racine pour l'année 2024.

8.4 Demande de dérogation mineure - Lot 2 675 961 (496 chemin des Baies)

2024-06-126

ATTENDU QUE le requérant a présenté une demande de dérogation mineure dans le but de réduire la marge de recul avant minimale ainsi que pour augmenter la hauteur maximale applicable à un bâtiment accessoire;



ATTENDU QUE le lot est actuellement occupé par deux bâtiments principaux et que le projet est de remplacer l'un des chalets protégés par droit acquis par un bâtiment accessoire;

ATTENDU QUE selon le règlement de zonage 123-12-2006, la marge de recul avant minimale, pour un bâtiment accessoire dans la zone VR-4 est de 10 mètres;

ATTENDU QUE l'implantation proposée pour le bâtiment accessoire est la même que celui du chalet qui sera démoli;

ATTENDU QUE le lot est un lot de coins, adjacent au chemin des Baies et à un chemin privé et que deux marges de recul avant doivent donc être appliquées;

ATTENDU QUE le demandeur souhaite implanter son bâtiment accessoire à quatre (4) mètres de la limite de propriété du côté du chemin privé;

ATTENDU QU'IL est possible de réaliser le projet en respectant la hauteur prescrite au règlement;

ATTENDU QUE la demande concerne des dispositions qui sont admissibles aux dérogations mineures;

ATTENDU QUE de réduire la marge de recul ne causerait pas de préjudices aux propriétaires voisins, mais que d'augmenter la hauteur maximale pourrait avoir un impact négatif sur le voisinage;

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité suive les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, soit d'accepter de réduire la marge de recul applicable au bâtiment accessoire à 4 mètres pour le projet proposé et de refuser d'augmenter la hauteur maximale du bâtiment accessoire.

8.5 Autorisation de signature - Addenda numéro 1 - Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM)

2024-06-127

ATTENDU QU'une convention d'aide financière dans le cadre du volet 1 du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales est intervenue entre les parties en date du 6 décembre 2023;

ATTENDU QUE les parties entendent modifier la convention d'aide financière;

Il est proposé par monsieur Michel Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité autorise monsieur Mario Côté, maire, à signer pour et au nom de la Municipalité l'Addenda numéro 1 de la convention d'aide financière du volet 1 du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales.

8.6 Autorisation - Croix-Rouge - Entente de services aux sinistrés

2024-06-128

ATTENDU QUE les municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile;

ATTENDU QUE les municipalités doivent protéger la vie, la santé et l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres ;



ATTENDU QUE la Croix-Rouge est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire, conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté ;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptibles d'aider et de supporter les villes, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles ;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

ATTENDU la résolution 2020-03-058 adoptée lors de la séance du 9 mars 2020 autorisant la signature d'une entente de trois ans;

ATTENDU la résolution 2023-07-127, adoptée le 3 juillet 2023, prolongeant l'entente d'une année;

ATTENDU la volonté de la Municipalité de Racine et de la Croix-Rouge de signer une nouvelle entente;

ATTENDU QUE la contribution de la Municipalité sera de 0,20 \$ par habitant pour une période d'un an et de 0,21 \$ par habitant par la suite pour une période de deux ans;

Il est proposé par madame Louise Lafrance Lecours, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité autorise monsieur le maire Mario Côté et madame la directrice générale par intérim Stéphanie Deschênes à signer la lettre d'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge pour une période de trois ans.

8.7 Autorisation du paiement numéro 5 - Travaux du centre communautaire

2024-06-129

ATTENDU QUE les travaux du centre communautaire sont en cours ;

ATTENDU QUE l'entrepreneur Alain Lizotte Construction inc. nous a fait parvenir la demande de paiement numéro 5 pour lesdits travaux ;

ATTENDU QUE les firmes Archi Tech Design et Côté-Jean et associés, mandatées par la Municipalité, ont fait leurs recommandations pour le paiement de la demande numéro 5, au montant total de 150 506,81 \$ incluant les taxes applicables ;

Il est proposé par monsieur André Courtemanche, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité fasse le paiement de la demande numéro 5 à l'entrepreneur Alain Lizotte Construction inc., au montant total de 150 506,81 \$ incluant les taxes applicables.

8.8 Offre de services - Service-conseil - Direction générale par intérim

2024-06-130

ATTENDU l'absence prolongée de la directrice générale, madame Lyne Gaudreau;

ATTENDU l'offre de services de madame Nathalie Noël;



ATTENDU l'expérience de madame Nathalie Noël et sa connaissance des enjeux de la Municipalité et de sa région;

Il est proposé par monsieur Michel Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité accepte l'offre de service-conseil de madame Nathalie Noël à un taux horaire de 65 \$ de l'heure;

QUE l'offre soit acceptée jusqu'au 20 juin inclusivement;

QUE l'offre soit révisée selon les besoins de la Municipalité et la disponibilité de madame Noël à la fin août 2024.

8.9 Prolongation - Offre de services - Plans J.

2024-06-131

ATTENDU l'offre de services de Plans J. acceptée par la Municipalité en janvier 2024;

ATTENDU QUE les banques d'heures de cette offre arrivent à leur fin;

ATTENDU QUE les travaux du centre communautaire ne sont pas terminés;

ATTENDU le personnel réduit au bureau municipal;

ATTENDU le rendement satisfaisant de Plan J.;

Il est proposé par monsieur André Courtemanche, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité autorise la prolongation de l'offre de services de Plans J. pour un montant de 13 350 \$ excluant les taxes applicables.

8.10 Appel d'offres public - Travaux de voirie et de pavage sur le chemin J.-A.-Bombardier

2024-06-132

VETO DU MAIRE

ATTENDU l'ouverture des soumissions faite le 25 avril 2024 pour les travaux de voirie et de pavage sur le chemin J.-A.-Bombardier;

ATTENDU la Municipalité a reçu trois (3) soumissions pour chacune des trois (3) options suivantes :

Option A – Réhabilitation de la chaussée – 1,4 km

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
Eurovia Québec Construction Inc.	953 959,92 \$
Pavages Maska inc.	954 153,71 \$
Sintra inc. – Région Estrie	978 456,95 \$

Option B – Enrobés tièdes – 1,4 km

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
Eurovia Québec Construction Inc.	688 406,54 \$
Pavages Maska inc.	696 217,73 \$
Sintra inc. – Région Estrie	713 802,60 \$

Option C – Réhabilitation de la chaussée – 700 m

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
Eurovia Québec Construction Inc.	556 476,67 \$
Pavages Maska inc.	557 801,20 \$
Sintra inc. – Région Estrie	558 402,76 \$



ATTENDU QUE l'octroi de ce contrat était conditionnel à la nouvelle Programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec;

ATTENDU QU'à ce jour, aucune entente relative à cette dernière n'a été signée entre les gouvernements provincial et fédéral;

ATTENDU QUE la Municipalité ne détient pas les ressources financières pour la réalisation de ce projet à l'état actuel;

Madame Louise Lafrance Lecours, conseillère, demande le vote. Ce dernier se déroule comme suit :

- 3 pour;
- 4 contre;

Il est donc proposé et résolu à la majorité des conseillers présents :

QUE la Municipalité n'accepte aucune des soumissions présentées pour le projet cité précédemment.

8.11 Octroi de contrat - Resurfaçage ponctuel

2024-06-133

VETO DU MAIRE

ATTENDU la résolution précédente;

ATTENDU l'état de la chaussée du chemin J.-A.-Bombardier;

ATTENDU QU'il y a lieu d'effectuer des travaux de resurfaçage ponctuel afin d'en assurer la praticabilité;

ATTENDU la soumission reçue;

Madame Louise Lafrance Lecours, conseillère, demande le vote. Ce dernier se déroule comme suit :

- 4 pour, y compris la voix du maire, monsieur Mario Côté;
- 3 contre;

Il est donc proposé et résolu à la majorité des conseillers présents :

QUE la Municipalité octroie le contrat de resurfaçage ponctuel du chemin J.-A.-Bombardier à PermARoute pour un montant de 26 250 \$ excluant les taxes applicables.

8.12 Fermeture du bureau municipal pour la période estivale

2024-06-134

Il est proposé par monsieur Michel Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le bureau municipal soit fermé du 22 juillet au 2 août 2024 inclusivement;

QU'à partir du 19 juillet 2024 à 12 h, un numéro d'urgence 24 heures soit mentionné sur le système téléphonique municipal.

8.13 Appui - Déplacement des boîtes aux lettres communautaires - Secteur village

2024-06-135

ATTENDU l'emplacement actuel des boîtes postales communautaires sur le terrain de la Maison de la culture;

ATTENDU le souhait de la Coopérative de services de développement de Racine, au nom de la Maison de la culture, de déplacer ces dernières;



ATTENDU le nouvel emplacement proposé, près du parc Thérèse.-B.-Ferland;

ATTENDU QUE cet emplacement se trouve sur un terrain municipal;
ATTENDU QU'il y a lieu d'appuyer la demande de la Coopérative de services de développement de Racine, au nom de la Maison de la culture;

Il est proposé par monsieur Michel Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité appuie la demande de relocalisation des boîtes postales communautaires de la Coopérative de services de développement de Racine, au nom de la Maison de la culture.

9. PÉRIODE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les points suivants sont abordés lors de la période d'informations générales :

- Déjeuner de la Sûreté du Québec;
- Rencontre des divers comités et associations;
- Rencontres intermunicipales;
- Fête du voisinage;
- Collecte des résidus domestiques dangereux;
- Lancement du livre de monsieur Gaston Michaud;
- Rencontre avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- Distribution d'arbres;
- Activités et réunions de la MRC;
- Régie intermunicipale de protection des incendies de Valcourt;
- Projet d'éoliennes;
- Spectacle de La Farandole;
- Sentier du chemin Larochelle;
- Politique familiale et MADA.

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES)

La période de questions débute à 19 h 53 et se termine à 20 h 18.

Les points discutés sont les suivants:

- Travaux J.-A.-Bombardier;
- Mandat de madame Nathalie Noël;
- Nuisances;
- État du pavage et des fossés de la rue du Haut-Bois;
- Fête nationale

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-06-136

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant.

Madame Lilian Steudler, propose la levée de la séance à 20 h 05.

Mario Côté
Maire

Stéphanie Deschênes
Directrice générale et greffière-trésorière par
intérim